

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° .....

-----  
Un Peuple - un But - une Foi  
-----x MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**Analyse : Arrêté portant composition  
du Comité national de Biosécurité  
(CNB)****LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA  
PROTECTION DE LA NATURE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2009-27 du 13 juillet 2009 portant sur la Biosécurité ;
- Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n° 2009-1408 du 23 décembre 2009 portant missions, organisation et fonctionnement du Comité National de Biosécurité (CNB) ;
- Vu le décret n° 2009-1409 du 23 décembre 2009 portant missions, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Biosécurité (ANB) ;
- Vu le décret n° 2011-634 du 17 mai 2011 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié ;
- Vu le décret n° 2011 - 760 du 8 juin 2011 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature,

Sur proposition du Directeur des Parcs nationaux ;

**ARRÊTE :**

**Article premier** : sont nommés membres du Comité national de Biosécurité (CNB) :

.../...

1. Monsieur Kandioura NOBA, Malherbologiste ;
2. Mamady KONTE, expert en biotechnologies animales ;
3. Monsieur Papa Meïssa DIENG, Expert en droit international de l'environnement ;
4. Professeur Ibrahima LY, expert en droit de l'environnement et gestion des ressources naturelles ;
5. Monsieur Lat Souk TOUNKARA, spécialiste en biotechnologies alimentaires ;
6. Docteur Mamadou GUEYE, Microbiologiste ;
7. Docteur Ibrahima SARR, Ingénieur agronome spécialisé en productions végétales ;
8. Monsieur Cheikh Alassane FALL, Phytotechnicien et expert en conservation et gestion des semences des ressources phytogénétiques et des droits de propriété intellectuelle ;
9. Docteur Diaga DIOUF, expert en biotechnologies végétales ;
10. Professeur Amadou Tidiane GUIRO, Expert en nutrition et alimentation humaine ;
11. Professeur Amadou DIOUF, Expert en toxicologie ;
12. Monsieur Emmanuel TINE, Expert en biochimie ;
13. Docteur Yacine Dial TOURE, Microbiologiste ;
14. Madame Mame Mbayame Guèye Dione BA, Spécialiste en médecine tropicale ;
15. Docteur Ahmed Tidjane DIALLO, Spécialiste en biologie et écophysiologie végétales ;
16. Monsieur Cheikh NGANE, représentant de la Coopérative Fédérative des Acteurs de l'Horticulture (CFAH) ;
17. Monsieur Mamadou DIOP, Commissaire aux enquêtes économiques, représentant de la Direction du Commerce Extérieur ;
18. Monsieur El Hadji Abdoulaye FALL, Inspecteur des Douanes, Chef du Bureau Contentieux et des Relations avec l'Etranger, représentant de la Direction Générale des Douanes ;

19. Monsieur Moustapha KA, ingénieur agronome, Conseiller chargé des Affaires agricoles à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD), représentant de la CCIAD ;
20. Monsieur Yacouba SAVADOGO, expert en gouvernance, politique et droit de l'environnement, représentant de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
21. Monsieur Momath CISSE, Vice Président de l'Association Sénégalaise des Consommateurs (ASCOSÉN), représentant de l'ASCOSÉN ;
22. Monsieur Mamadou Amadou SOW, représentant de ENDA PRONAT ;
23. Monsieur Lamine BIYAYE, représentant de l'Association Sénégalaise des Producteurs de Semences Paysannes (ASPSP) ;
24. Monsieur Cheikh Moussa CAMARA, représentant de l'Association Sénégalaise des Amis de la Nature (ASAN) ;
25. Monsieur Abdou Aziz MBAYE, Coordonnateur de l'Association des Communicateurs traditionnels du Sénégal (ACTS), représentant de l'ACTS ;
26. Abdoulaye BARRY, Président du Groupe de Recherche Presse et Environnement (GREP) ;

**Article 2 :** Le Comité National de Biosécurité peut s'adjoindre toute personne dont les compétences sont jugées utiles à ses travaux.

**Article 3 :** Le Directeur des Parcs nationaux est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations

- MEPN/DAGE
- Intéressés
- Archives



**DJIBO LEITY KA**